

Bruxelles, le 21 octobre 1987.

NOTE BIO (87)278 - AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE
Réunion de la Commission

432

A l'ordre du jour de la réunion de ce mercredi figuraient essentiellement des dossiers dans le secteur de la recherche.

Nouveau visage pour le Centre Commun de Recherche

Pour remodeler l'activité - critiquée dans certaines capitales - du Centre Commun de Recherche, la Commission européenne a décidé de réorienter à partir de 1988 les structures de fonctionnement et de financement du Centre.

Neuf instituts scientifiques dotés d'un label d'excellence européen, seront ouvert de manière croissante à des clients extérieurs et bénéficieront d'une grande autonomie à la fois pour tenir compte de la nouvelle donne technologique mondiale et pour répondre davantage aux soucis légitimes de l'opinion publique face aux accidents industriels néfastes pour l'homme et pour son environnement.

Dès 1988, les actions des équipes de recherche se déploieront selon les quatre axes suivants :

- exécution de programmes spécifiques pluriannuels fixés par le programme-cadre de la recherche de la Communauté
- soutien de travaux scientifiques et techniques au bénéfice des différents services de la Commission européenne
- contrats de recherche ou de services avec des partenaires extérieurs publics et privés
- activités de recherche préparatoire, pour explorer des domaines nouveaux de recherche et soutenir la stratégie technologique de l'Europe.

Une des innovations fondamentales de la proposition de la Commission est qu'elle veut développer de façon spectaculaire le recours à des financements extérieurs sur la base de contrats conclus avec un ou plusieurs pays de la Communauté et/ou avec des partenaires industriels. Ces activités iront en s'accroissant : à la fin de la période 1988-1991, elles atteindront environ 15% de l'ensemble des activités du centre pour atteindre le double à l'horizon de l'an 2000.

Un tel effort de diversification à la fois des ressources financières et des activités est sans précédent en Europe : en effet, aucun centre de recherche national n'a atteint ce degré d'ouverture vers l'extérieur.

Pour plus de détails, nous vous renvoyons à la note P/71.

Biotechnologie : révision du programme au bénéfice de l'Espagne et du Portugal

La Commission propose aux Douze de revoir le programme de

biotechnologie, un programme prévu pour la période 1985-1989, pour permettre notamment aux laboratoires portugais et espagnols de se joindre à l'action. En outre, le financement supplémentaire demandé par la Commission, à savoir 20 millions d'Ecus (en plus des 55 millions prévus initialement), servira essentiellement à la formation de chercheurs, à l'extension de ce qu'on appelle la bio-informatique et à un accroissement de l'activité de recherche lié à l'évaluation des risques dans le secteur de la biogénétique.
(voir la note P/72)

Amitiés,



Gilles ANOUIL